

## UN CONTRAT AVANTAGEUX POUR TOUS LES LOCATAIRES

Hauts-de-Seine Habitat a signé avec les associations représentatives de locataires un accord portant sur l'entretien des équipements de robinetterie. Objectif : vous faciliter la vie en assurant à votre place l'entretien de votre robinetterie.

Pour 2€ TTC par mois, vous pouvez faire appel, autant de fois que nécessaire, à un prestataire mandaté par l'Office pour entretenir et réparer à votre place les équipements concernés.

### Les du service

- Équipements mieux entretenus
- Fuites d'eau anticipées
- Confort d'utilisation amélioré
- Coût de réparation réduit

### Visite annuelle de vérification

*100 % des locataires présents 100 % d'entretien réalisé !*

Il s'agit d'une visite annuelle obligatoire de vérification des installations de robinetterie. Cette visite vous évite des dérangements et une surconsommation, en cas de fuites ou de défaillance non corrigées. Vous serez informé 10 jours avant la date de passage de l'entreprise.

- Assurez-vous impérativement de la présence d'une personne majeure pendant l'intervention.
- Facilitez l'accès à toutes les installations de robinetterie.



50 ans  
1969 | 2019

Hauts-de-Seine Habitat  
45 rue Paul Vaillant-Couturier  
92300 Levallois-Perret

[www.hautsdeseinehabitat.fr](http://www.hautsdeseinehabitat.fr)

*flyer disponible en ligne*



50 ans  
1969 | 2019

## SERVICE ROBINETTERIE



 Une visite de prévention une fois par an  
100 % des locataires présents 100 % d'entretien réalisé !  
Vous serez informés 10 jours avant la date de passage

 Pour vos dépannages,  
des rendez-vous toutes les semaines.

## Un problème de robinetterie ? N'attendez-pas, contactez votre gardien.

Il vous suffit de faire part de votre demande de dépannage à votre gardien. Celui-ci procédera à son enregistrement pour l'intervention de la société, programmée chaque semaine dans votre résidence.

### Pour une intervention réussie :

- S'assurer impérativement de la présence d'une personne majeure, au jour et à la plage horaire de l'intervention. Pour des raisons de sécurité, la remise de votre clé au gardien n'est pas autorisée.
- Faciliter l'accès aux installations de robinetterie concernées par l'intervention.
- Signer l'attestation du passage du technicien de robinetterie.

## UN SERVICE DE DÉPANNAGE À LA DEMANDE

### ● Dépannages courants :

en cas de défaillance ou de panne d'un matériel de robinetterie, l'entreprise interviendra dans un délai de 5 jours (hors dimanche et jours fériés).

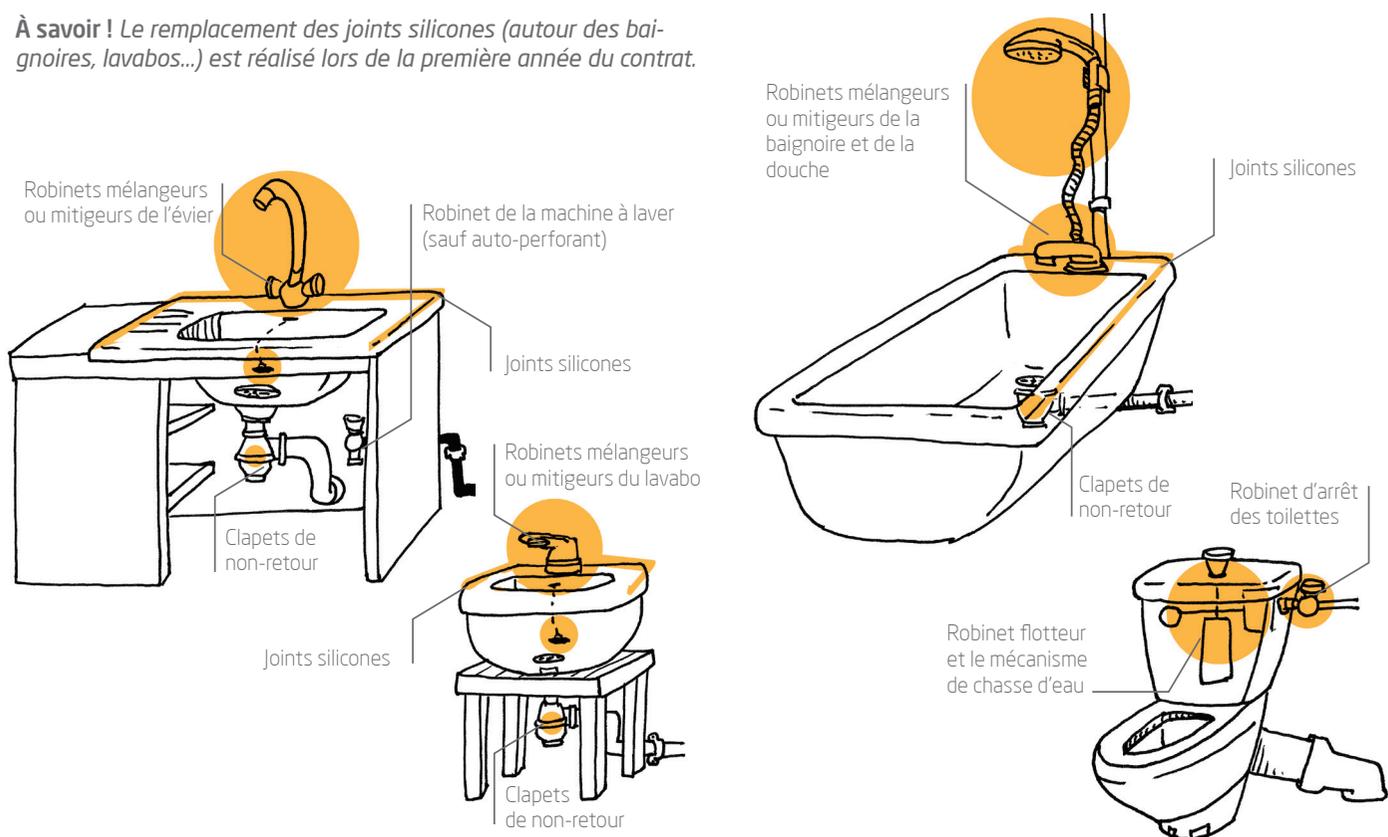
### ● Dépannages d'urgence :

en cas de problème nécessitant la coupure d'eau afin d'éviter un dégât des eaux ou une consommation anormale (ex. robinet cassé) l'entreprise interviendra dans les 24 heures (hors dimanche et jours fériés).



### INSTALLATIONS DE ROBINETTERIE COMPRISES DANS LE CONTRAT DE ROBINETTERIE

À savoir ! Le remplacement des joints silicones (autour des baignoires, lavabos...) est réalisé lors de la première année du contrat.



### Attention

● Le dégât des eaux n'est pas pris en compte par le contrat de robinetterie. Dans ce cas, contactez directement un plombier et procédez aux formalités habituelles auprès de votre assurance. Demandez conseil à votre gardien.

● Les demandes d'interventions non justifiées ou relevant de l'entretien locatif (ex. débouchage de siphon, détartrage des sanitaires) ne seront pas prises en compte par le technicien de robinetterie.